

ARRÊTÉ N° 2025_060

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, Directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2024 est établi ainsi qu'il suit :

1. Ben Lamouden Hassania
2. Benmansour Marie-Sarah
3. Boussard Sylviane
4. Dahmen Elodie
5. Debonne Mina
6. Derksema Carole
7. Gopal-Balogun Sarah
8. Jallerat Pauline
9. Kessy Esperance
10. Naniyoula Albert
11. Nazon Charlotte
12. Rahmouni Katia
13. Raumel Rebecca
14. Remer Claudine
15. Sainte Catherine Noemie
16. Urionabarrenechea Mely

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250203-2025_060-AR



ARTICLE 2. - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2024.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le